



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2024-019

PUBLIÉ LE 30 JANVIER 2024

Sommaire

Agence régionale de santé de Normandie / Direction de l'offre de soins

R28-2024-01-29-00005 - ARRETE DU 29/01/2024 PORTANT AGREMENT PROVISOIRE DU CENTRE DE SANTE SOMED ROUEN POUR SES ACTIVITE DENTAIRE ET OPHTALMOLOGIQUE, SITUE PLACE BERNARD TISSOT A ROUEN (76000) (2 pages) Page 3

R28-2024-01-29-00004 - ARRETE DU 29/01/2024 PORTANT AGREMENT PROVISOIRE DU CENTRE HELLO SANTE CAEN POUR SON ACTIVITE OPHTALMOLOGIQUE ET ORTHOPTIQUE, SITUE 4 RUE DE VAUCELLES A CAEN (14000) (1 page) Page 6

R28-2024-01-29-00003 - ARRETE DU 29/01/2024 PORTANT AGREMENT PROVISOIRE DU CENTRE MEDICAL ET DENTAIRE COSEM CAEN POUR SON ACTIVITE DENTAIRE, SITUE 51 RUE DES JACOBINS A CAEN (14000) (1 page) Page 8

R28-2024-01-30-00003 - ARRETE DU 30/01/2024 PORTANT AGREMENT PROVISOIRE DE L'ANTENNE DU CENTRE DENTAIRE ET MEDICAL VICTORIA CENTER POUR SON ACTIVITE DENTAIRE, SITUE 11 BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU A DIEPPE (76200) (1 page) Page 10

R28-2024-01-30-00004 - ARRETE DU 30/01/2024 PORTANT AGREMENT PROVISOIRE DE L'ANTENNE DU CENTRE DENTAIRE ET MEDICAL VICTORIA CENTER POUR SON ACTIVITE DENTAIRE, SITUE 905 CHEMIN DES VERTUS A SAINT AUBIN SUR SCIE (76550) (2 pages) Page 12

R28-2024-01-30-00002 - ARRETE DU 30/01/2024 PORTANT AGREMENT PROVISOIRE DU CENTRE DE SANTE VERNON POUR SON ACTIVITE DENTAIRE, SITUE 14 PLACE DE L'ANCIENNE HALLE A VERNON (27200) (1 page) Page 15

R28-2024-01-30-00001 - ARRETE DU 30/01/2024 PORTANT AGREMENT PROVISOIRE DU CENTRE DENTAIRE SERENITE LE HAVRE POUR SON ACTIVITE DENTAIRE, SITUE 59 RUE AUGUSTAIN NORMAND AU HAVRE (76600) (1 page) Page 17

Préfecture de la région Normandie - SGAR / Secrétariat général pour les affaires régionales

R28-2024-01-29-00007 - Arrêté n° SGAR 24 - 007 portant composition nominative du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Normandie (10 pages) Page 19

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-01-29-00005

ARRETE DU 29/01/2024 PORTANT AGREMENT
PROVISOIRE DU CENTRE DE SANTE SOMED
ROUEN POUR SES ACTIVITE DENTAIRE ET
OPHTALMOLOGIQUE, SITUE PLACE BERNARD
TISSOT A ROUEN (76000)

Arrêté du 29/01/2024 portant agrément provisoire du Centre de santé SOMED Rouen pour ses activités dentaire et ophtalmologique, situé Place Bernard Tissot à Rouen (76000)

- FINESS ET : 760039602
- FINESS EJ : 760039594

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6323-1 et suivants et D. 6323-1 à D. 6323-12 ainsi que les dispositions de l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

Vu la loi n° 2023-378 du 19 mai 2023 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé ;

Vu le décret du 17 juin 2020 portant nomination du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie - M. DEROCHE (Thomas) ;

Vu la décision du 7 décembre 2023 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

Vu la demande d'agrément provisoire déposée le 17/11/2023 et complétée le 17/01/2024.

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie :

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le centre de santé dont la raison sociale est Centre de santé SOMED ROUEN situé à l'adresse suivante : Place Bernard Tissot – 76000 ROUEN et dont la raison sociale de l'organisme gestionnaire est l'Association Accès Médecine Santé Rouen (AMSR) situé à l'adresse suivante : Place Bernard Tissot – 76000 ROUEN

EST AGRÉÉ pour ses activités dentaire et ophtalmologique.

Cet agrément vaut autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux dans le centre concerné.

Article 2 : Le présent agrément est provisoire et délivré pour une durée d'un an.

Article 3 : Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté. La saisine du Tribunal Administratif pouvant se faire de manière dématérialisée via la nouvelle modalité de Télérecours citoyen sur le site suivant : www.telerecours.fr

Fait à Caen,
Le lundi 29 janvier 2024

Le Directeur général,


Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins

Thomas DEROCHE

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96 - www.ars.normandie.sante.fr -    

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-01-29-00004

ARRETE DU 29/01/2024 PORTANT AGREMENT
PROVISOIRE DU CENTRE HELLO SANTE CAEN
POUR SON ACTIVITE OPHTALMOLOGIQUE ET
ORTHOPTIQUE, SITUE 4 RUE DE VAUCELLES A
CAEN (14000)

Arrêté du 29/01/2024 portant agrément provisoire du Centre Hello Santé Caen pour ses activités ophtalmologique et orthoptique, situé 4 rue de Vaucelles à Caen (14000)

- FINESS ET : 140033465
- FINESS EJ : 140033457

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6323-1 et suivants et D. 6323-1 à D. 6323-12 ainsi que les dispositions de l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

Vu la loi n° 2023-378 du 19 mai 2023 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé ;

Vu le décret du 17 juin 2020 portant nomination du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie - M. DEROCHE (Thomas) ;

Vu la décision du 7 décembre 2023 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

Vu la demande d'agrément provisoire déposée le 26/10/2023 et complétée le 29/01/2024.

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie :

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le centre de santé dont la raison sociale est Centre Hello Santé Caen situé à l'adresse suivante : 4 rue des Vaucelles – 14000 CAEN et dont la raison sociale de l'organisme gestionnaire est l'Association Centre Hello Santé Caen situé à l'adresse suivante : 4 rue des Vaucelles – 14000 CAEN

EST AGRÉÉ pour ses activités ophtalmologique et orthoptique.

Cet agrément vaut autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux dans le centre concerné.

Article 2 : Le présent agrément est provisoire et délivré pour une durée d'un an.

Article 3 : Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté. La saisine du Tribunal Administratif pouvant se faire de manière dématérialisée via la nouvelle modalité de Télérecours citoyen sur le site suivant : www.telerecours.fr

Fait à Caen,
Le lundi 29 janvier 2024

Le Directeur général,


Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins

Thomas DEROCHE

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-01-29-00003

ARRETE DU 29/01/2024 PORTANT AGREMENT
PROVISOIRE DU CENTRE MEDICAL ET DENTAIRE
COSEM CAEN POUR SON ACTIVITE DENTAIRE,
SITUE 51 RUE DES JACOBINS A CAEN (14000)

Arrêté du 29/01/2024 portant agrément provisoire du Centre médical et dentaire COSEM Caen pour son activité dentaire, situé 51 rue des Jacobins à Caen (14000)

- FINESS ET : 140033168
- FINESS EJ : 750819583

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6323-1 et suivants et D. 6323-1 à D. 6323-12 ainsi que les dispositions de l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

Vu la loi n° 2023-378 du 19 mai 2023 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé ;

Vu le décret du 17 juin 2020 portant nomination du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie - M. DEROCHE (Thomas) ;

Vu la décision du 7 décembre 2023 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

Vu la demande d'agrément provisoire déposée le 13/11/2023 et complétée le 25/01/2024.

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie :

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le centre de santé dont la raison sociale est Centre médical et dentaire COSEM Caen situé à l'adresse suivante : 51 rue des Jacobins – 14000 CAEN et dont la raison sociale de l'organisme gestionnaire est l'Association COSEM situé à l'adresse suivante : 9 ru Boudreau – 75009 PARIS

EST AGRÉÉ pour son activité dentaire.

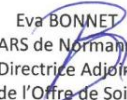
Cet agrément vaut autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux dans le centre concerné.

Article 2 : Le présent agrément est provisoire et délivré pour une durée d'un an.

Article 3 : Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté. La saisine du Tribunal Administratif pouvant se faire de manière dématérialisée via la nouvelle modalité de Télérecours citoyen sur le site suivant : www.telerecours.fr

Fait à Caen,
Le lundi 29 janvier 2024

Le Directeur général,


Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins

Thomas DEROCHE

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-01-30-00003

ARRETE DU 30/01/2024 PORTANT AGREMENT
PROVISOIRE DE L'ANTENNE DU CENTRE
DENTAIRE ET MEDICAL VICTORIA CENTER POUR
SON ACTIVITE DENTAIRE, SITUE 11 BOULEVARD
GEORGES CLEMENCEAU A DIEPPE (76200)

Arrêté du 30/01/2024 portant agrément provisoire de l'antenne du Centre dentaire et médical Victoria Center pour son activité dentaire, situé 11 Boulevard Georges Clémenceau à Dieppe (76200)

- FINESS ET : 76 003 397 0
- FINESS EJ : 76 003 936 2

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6323-1 et suivants et D. 6323-1 à D. 6323-12 ainsi que les dispositions de l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

Vu la loi n° 2023-378 du 19 mai 2023 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé ;

Vu le décret du 17 juin 2020 portant nomination du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie - M. DEROCHE (Thomas) ;

Vu la décision du 7 décembre 2023 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

Vu la demande d'agrément provisoire déposée le 17/11/2023 et complétée le 29/01/2024.

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie :

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le centre de santé dont la raison sociale est Centre dentaire et médical Victoria Center (antenne de Dieppe)

situé à l'adresse suivante : 11 Boulevard Georges Clémenceau – 76200 DIEPPE

et dont la raison sociale de l'organisme gestionnaire est l'Association CENTRE DENTAIRE ET MEDICAL VICTORIA CENTER

situé à l'adresse suivante : 905 chemin des Vertus – 76550 SAINT AUBIN SUR SCIE

EST AGRÉÉ pour son activité dentaire.

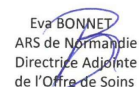
Cet agrément vaut autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux dans le centre concerné.

Article 2 : Le présent agrément est provisoire et délivré pour une durée d'un an.

Article 3 : Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté. La saisine du Tribunal Administratif pouvant se faire de manière dématérialisée via la nouvelle modalité de Télérecours citoyen sur le site suivant : www.telerecours.fr

Fait à Caen,
Le mardi 30 janvier 2024

Le Directeur général,


Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins

Thomas DEROCHE

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-01-30-00004

ARRETE DU 30/01/2024 PORTANT AGREMENT
PROVISOIRE DE L'ANTENNE DU CENTRE
DENTAIRE ET MEDICAL VICTORIA CENTER POUR
SON ACTIVITE DENTAIRE, SITUE 905 CHEMIN
DES VERTUS A SAINT AUBIN SUR SCIE (76550)

Arrêté du 30/01/2024 portant agrément provisoire du Centre dentaire et médical Victoria Center pour son activité dentaire, situé 905 Chemin des Vertus à Saint Aubin sur Scie (76550)

- FINESS ET : 76 003 397 0
- FINESS EJ : 76 003 936 2

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6323-1 et suivants et D. 6323-1 à D. 6323-12 ainsi que les dispositions de l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

Vu la loi n° 2023-378 du 19 mai 2023 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé ;

Vu le décret du 17 juin 2020 portant nomination du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie - M. DEROCHE (Thomas) ;

Vu la décision du 7 décembre 2023 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

Vu la demande d'agrément provisoire déposée le 17/11/2023 et complétée le 29/01/2024.

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie :

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le centre de santé dont la raison sociale est Centre dentaire et médical Victoria Center situé à l'adresse suivante : 905 chemin des Vertus – 76550 Saint Aubin sur Scie et dont la raison sociale de l'organisme gestionnaire est l'Association CENTRE DENTAIRE ET MEDICAL VICTORIA CENTER situé à l'adresse suivante : 905 chemin des Vertus – 76550 Saint Aubin sur Scie

EST AGRÉÉ pour son activité dentaire.


Cet agrément vaut autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux dans le centre concerné.

Article 2 : Le présent agrément est provisoire et délivré pour une durée d'un an.

Article 3 : Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté. La saisine du Tribunal Administratif pouvant se faire de manière dématérialisée via la nouvelle modalité de Télérecours citoyen sur le site suivant : www.telerecours.fr

Fait à Caen,
Le mardi 30 janvier 2024

Le Directeur général,


Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins

Thomas DEROCHE

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96 - www.ars.normandie.sante.fr -    

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-01-30-00002

ARRETE DU 30/01/2024 PORTANT AGREMENT
PROVISOIRE DU CENTRE DE SANTE VERNON
POUR SON ACTIVITE DENTAIRE, SITUE 14 PLACE
DE L'ANCIENNE HALLE A VERNON (27200)

Arrêté du 30/01/2024 portant agrément provisoire du Centre de santé Vernon pour son activité dentaire, situé 14 place de l'ancienne Halle à Vernon (27200)

- FINESS ET : 270030489
- FINESS EJ : 750071433

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6323-1 et suivants et D. 6323-1 à D. 6323-12 ainsi que les dispositions de l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

Vu la loi n° 2023-378 du 19 mai 2023 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé ;

Vu le décret du 17 juin 2020 portant nomination du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie - M. DEROCHE (Thomas) ;

Vu la décision du 7 décembre 2023 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

Vu la demande d'agrément provisoire déposée le 18/11/2023 et complétée le 30/01/2024.

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie :

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le centre de santé dont la raison sociale est Centre de santé Vernon
situé à l'adresse suivante : 14 place de l'ancienne Halle – 27200 VERNON
et dont la raison sociale de l'organisme gestionnaire est l'Association VERNON PARDESS
situé à l'adresse suivante : 8 Rue Chanez – 75016 PARIS

EST AGRÉÉ pour son activité dentaire.


Cet agrément vaut autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux dans le centre concerné.

Article 2 : Le présent agrément est provisoire et délivré pour une durée d'un an.

Article 3 : Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté. La saisine du Tribunal Administratif pouvant se faire de manière dématérialisée via la nouvelle modalité de Télérecours citoyen sur le site suivant : www.telerecours.fr

Fait à Caen,
Le mardi 30 janvier 2024

Le Directeur général,


Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins

Thomas DEROCHE

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-01-30-00001

ARRETE DU 30/01/2024 PORTANT AGREMENT
PROVISOIRE DU CENTRE DENTAIRE SERENITE LE
HAVRE POUR SON ACTIVITE DENTAIRE, SITUE
59 RUE AUGUSTAIN NORMAND AU HAVRE
(76600)

Arrêté du 30/01/2024 portant agrément provisoire du Centre Dentaire Sérénité Le Havre pour son activité dentaire, situé 99 rue Augustin Normand au Havre (76600)

- FINESS ET : 760038836
- FINESS EJ : 760041376

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6323-1 et suivants et D. 6323-1 à D. 6323-12 ainsi que les dispositions de l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

Vu la loi n° 2023-378 du 19 mai 2023 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé ;

Vu le décret du 17 juin 2020 portant nomination du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie - M. DEROCHE (Thomas) ;

Vu la décision du 7 décembre 2023 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

Vu la demande d'agrément provisoire déposée le 21/11/2023 et complétée le 29/01/2024.

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie :

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le centre de santé dont la raison sociale est Centre Dentaire Sérénité Le Havre situé à l'adresse suivante : 99 rue Augustin Normand – 76600 LE HAVRE et dont la raison sociale de l'organisme gestionnaire est l'Association Centre Dentaire Sérénité Le Havre situé à l'adresse suivante : 99 rue Augustin Normand – 76600 LE HAVRE

EST AGRÉÉ pour son activité dentaire.

Cet agrément vaut autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux dans le centre concerné.

Article 2 : Le présent agrément est provisoire et délivré pour une durée d'un an.

Article 3 : Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté. La saisine du Tribunal Administratif pouvant se faire de manière dématérialisée via la nouvelle modalité de Télérecours citoyen sur le site suivant : www.telerecours.fr

Fait à Caen,
Le mardi 30 janvier 2024

Le Directeur général,


Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins

Thomas DEROCHE

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2024-01-29-00007

Arrêté n° SGAR 24 - 007 portant composition
nominative du Conseil Économique, Social et
Environnemental Régional de Normandie



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales**

Arrêté n° SGAR 24 - 007

**portant composition nominative du Conseil Économique,
Social et Environnemental Régional de Normandie**

**Le Préfet de la région Normandie
Préfet de la Seine-Maritime**

**Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.4134-1 à L.4134-7-2 et les articles R.4134-1 et R.4134-4 ;
- Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements modifié ;
- Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques et Sociaux Régionaux ;
- Vu le décret n° 011-112 du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux ;
- Vu le décret n° 015-1917 du 30 décembre 2015 relatif à la refonte de la carte des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;

Préfecture de la région Normandie
7 place de la Madeleine
CS16036
76036 ROUEN CEDEX

- Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux ;
- Vu la circulaire interministérielle NOR IOMB2317147J du 19 septembre 2023 relative aux modalités de renouvellement des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux au 1er janvier 2024, soulignant la nécessité, au sein de ces Conseils, de veiller à la représentativité des organisations, de renforcer la représentation des jeunes et de respecter l'obligation de parité entre les femmes et les hommes ;
- Vu l'arrêté du préfet de la région Normandie n° SGAR 23-130 du 14 novembre 2023 fixant la liste des organismes représentés au Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Normandie ;
- Vu l'arrêté du préfet de la région Normandie n° SGAR/23-157 du 21 décembre 2023 portant composition nominative du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Normandie ;
- Vu le courrier de l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT Normandie, en date du 09 janvier 2024, désignant Monsieur Samir BAIRI en tant que membre du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Normandie suite au décès de M. Jean-Paul CHOULANT.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La composition nominative du CESER Normandie est définie ainsi qu'il suit :

Nb sièges	Mode de désignation
42	COLLÈGE I – Représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées
6	<p>Au titre des chambres consulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 2 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • Mme MULLER Christine • M. PREVOST Xavier – 2 par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. MESLIN Jean-Denis • Mme CALVET Sandrine – 2 par la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. FERREY Pascal • Mme DENIS Anne-Marie
	<p>Au titre des organisations patronales interprofessionnelles et professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 3 par le Mouvement des Entreprises de France de Normandie :

16	<ul style="list-style-type: none"> • M. VAUTIER Alain Pierre • Mme VANDAELE Annick • M. LUTSEN Didier <p>– 1 par la Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. CORNET Daniel <p>– 1 par l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. ENXERIAN Philippe <p>– 1 par France Chimie Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. SAADI Régis <p>– 1 par la Fédération Française du Bâtiment de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. DUMOUCHEL Bertrand <p>– 1 par le Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme LESSARD Emilie <p>– 3 par la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. FLEUTRY Olivier • Mme VOLLE Caroline • M. SCELIN Philippe <p>– 1 par accord entre Normandie Pionnière et le club Entrepreneuriat au Féminin / CPME :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme PEGHAIRE-GAUDEUL Claire-Hélène <p>– 3 par l'Union des Entreprises de Proximité de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MME LEMARCHAND Roseline • M. AUVRAY Jean-Daniel • M. DARTOIS Guillaume <p>– 1 par accord entre la Chambre nationale des professions libérales et l'Union des professions libérales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MAILHAN Guy
7	<p>Au titre du secteur agricole et agro-alimentaire :</p> <p>– 2 par la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Normandie, dont un en accord avec la Confédération Régionale des Jeunes Agriculteurs de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. HEURTIN Jean-Yves • MME VERGER Anaïs <p>– 1 par la Confédération Paysanne de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. BESSIN Guy <p>– 1 par la Coordination Rurale de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. LEGRAND Michel <p>– 1 par la Coop de France Normandie :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • M. DUVAL Jean-Luc <p>–1 par l'Association Régionale des Entreprises Alimentaires de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. DECLOMESNIL Bertrand <p>–1 par le pôle de compétitivité Hippolia :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme VERCKEN Camille
4	<p>Au titre du secteur de la mer :</p> <p>–1 par le Comité régional des pêches et élevages marins de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. ROGOFF Dimitri <p>–1 par le Comité régional de la conchyliculture de Normandie-Mer du Nord :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. HELIE Thierry <p>–1 par accord entre l'Union Portuaire Rouennaise et l'Union Maritime et Portuaire du Havre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. BOULOCHER Christian <p>–1 par HAROPA PORT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme PIROCCHI Charlotte
6	<p>Au titre des secteurs industriels et de l'innovation :</p> <p>–1 par Normandie AeroEspace :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme FOLLIOT Fabienne <p>–1 par le pôle de compétitivité NextMove :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. WAGRET Jean-Dominique <p>–1 par Normandie Énergies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. GRANIER Marc <p>–1 par le pôle de compétitivité Cosmetic Valley :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. DE ROSA Daniel <p>–1 par Normandie Incubation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme LE BRICQUIR Sophie <p>–1 par Normandie Web Xperts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. MAOUCHE Marc
3	<p>Au titre du secteur des services :</p> <p>–1 par accord entre la Fédération Bancaire Française et le Comité des banques de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme BLASSEL Pascale

	<p>– 1 par Logistique Seine-Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme ROBINET-GUENTCHEFF Florence <p>– 1 par l'Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire (UDES) Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. VERNON Yves
--	--

42	COLLÈGE II – Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le secteur privé et dans les trois fonctions publiques
12	<p>par la Confédération française démocratique du travail (CFDT) en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. FONTAINE Romuald • Mme BOUILLIE Muriel • Mme GOOSSENS Nicole • M. LE BAIL Christophe • Mme FOLIO Raphaëlle • M. BAIRI Samir • Mme LEVARAY Marie • M. MICHEL Jean-Luc • M. TREFFLE Dominique • M. LEGRAIN Philippe • Mme LÉLANDAIS Sandrine • Mme LEROY Christine
3	<p>par la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. LECOEUR Rémy • M. FARGUES Paul • Mme LE LEPVRIER Florence
3	<p>par la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. FOSSARD Arnaud • M. ANFRAY Sébastien • Mme RUBA COUTHIER Valérie
12	<p>par la Confédération générale du travail (CGT) en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme AMBROISE Jocelyne • M. COURTIN Sébastien • M. DEVAUX Alain • M. DOLIGET José • M. DUBOURGUAIS Mathias • M. FREMONT Romain

	<ul style="list-style-type: none"> • Mme PINOT Bénédicte • Mme PLAINEAU Nadège • Mme POIRIER MOREL Virginie • Mme TUAL Emmanuelle • M. SEBAG David • Mme VARENNE Valérie
7	<p>par la Confédération générale du travail – Force Ouvrière (FO) en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme PAVIOT Barbara • M. AUBERT Yanis • M. SALVI Pierrick • M. PERROTTE Yann • M. COCHU Frédéric • Mme LASNON Maud • Mme DUCLOS Estelle •
1	<p>par la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. ADELL Jérôme
2	<p>par SUD Solidaires en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme PINEL Anne • M. PIQUOT Ludovic
2	<p>par l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. BOYCE Richard • Mme BELLOMO Elisabeth

42	COLLÈGE III – Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région ou agissent dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable
5	<p>Au titre du secteur de la santé, protection sociale, action sociale, formation et insertion :</p> <p>– 1 par accord entre la Fédération des unions régionales des professionnels de santé en Normandie et l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. SOUBRANE Jean-Claude <p>– 1 par la Fédération Hospitalière de France de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme JEANDET-MENGUAL Emmanuelle

	<p>-1 par accord entre l'Union Régionale des Organismes de Formation en Normandie et la Fédération de Formation Professionnelle de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. SAUNIER Christophe <p>-1 par l'Association les Unions Régionales Inter-fédérales des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme SARGE Nathalie <p>-1 par accord entre la Fédération des Acteurs de la Solidarité de Normandie et le Comité et Organisme d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme FRANCOIS Véronique
<p>10</p>	<p>Au titre du secteur de la famille et des solidarités intergénérationnelles :</p> <p>-2 par accord entre la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves de Normandie ; entre la Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public de l'académie de Normandie (Caen) et la fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public de l'académie de Normandie (Rouen) ; entre l'Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre de l'académie de Normandie (Caen) et l'Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre de l'académie de Normandie (Rouen) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Nathalie DUBUISSON • Mme Sophie COULIER <p>-1 par Familles Rurales Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme DESNOS Catherine <p>-1 par le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. LE MONNIER Albert <p>-1 par la Ligue de l'Enseignement de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme LOUVEAU Martine <p>-1 par le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme HAMARD Gaëlle <p>-1 par l'Union Régionale des Associations Familiales de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme COURTEL Corinne <p>-1 par accord entre les Centres d'Information des Droits des Femmes et de la Famille du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme POTTIER Régine <p>-1 par accord entre le Comité de Coordination des Associations de Personnes en Situation de Handicap de Normandie ; entre les délégations de l'Association des Paralysés de France du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime ; l'Union Nationale des Associations des Parents et Enfants Inadaptés de Normandie :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • M. CARON Guillaume <p>– 1 par les Scouts et Guides de France par accord entre les trois territoires : Porte de Normandie, Normandie-Seine et Basse-Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. COTTARD Clément
3	<p>Au titre du secteur de l'économie sociale et solidaire :</p> <p>– 1 par la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. MAGNAN Pierre-Edouard <p>– 1 par l'URSCOP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme OZOUF Emilie <p>– 1 par la Mutualité Française de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. LETHUILLIER Jacques
6	<p>Au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche :</p> <p>– 3 représentants des universités au titre de la Communauté d'Universités et d'Établissements de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. ADOUI Lamri • M. LAGES DOS SANTOS Pedro • M. YON Laurent <p>– 2 représentants des écoles d'ingénieurs au titre de la Communauté d'Universités et d'Établissements de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme VACQUEZ Delphine • M. A. BOUKHALFA Mourad <p>– 1 représentant des étudiants au titre de l'association étudiante majoritaire au Conseil d'administration de la Communauté d'Universités et d'Établissements de Normandie – la Fédération des Associations Générales Étudiantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. THIROT Quentin
9	<p>Au titre du secteur de l'environnement :</p> <p>– 2 par accord entre France Nature Environnement-Normandie et le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme LEROUX Véronique • M. BERNE André <p>– 1 par le conservatoire des espaces naturels (CEN) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. DUNCOMBE Luc <p>– 3 par accord entre le Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement de Normandie, le Centre d'Action Régionale pour le Développement de l'Éducation Relative à l'Environnement et l'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives à l'Environnement de Normandie :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • M. PINEL Jérôme • M. BOULLAND Charles • Mme CHAUSSI Sophie <p>– 1 par la Fédération régionale des chasseurs de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. BEAUVAIS Vincent <p>– 1 par accord entre les Fédérations départementales de la pêche du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. VALET Bruno <p>– 1 personnalité qualifiée au titre de l'environnement (article L4134-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. GIROD Jean-Pierre
<p>9</p>	<p>Au titre du secteur cadre de vie :</p> <p>– 1 par le Centre Technique Régional de la Consommation de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. GILOIRE Pascal <p>– 1 par l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme KERSUAL Catherine <p>– 1 représentant du spectacle vivant, des arts plastiques et visuels, de l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre, du cinéma et de l'audiovisuel, du livre et de la lecture : par accord entre les centres dramatiques nationaux de Normandie, les centres chorégraphiques de Normandie, les scènes nationales de Normandie, les scènes conventionnées de Normandie, les scènes de musiques actuelles de Normandie, le pôle national des arts du cirque, les centres d'art de Normandie, les Fonds Régionaux d'Art Contemporain de Normandie, l'association professionnelle de directeurs d'établissements, la Maison de l'Image, le Pôle Image, le Centre Régional du Livre et l'Association Régionale du Livre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. SAGIT José <p>– 1 par accord entre l'Association des Conservateurs des Collections Publiques de France – Section Fédérée des Conservateurs de Normandie, les Maisons de l'Architecture, le Groupement Français des Entreprises de Restauration de Monuments Historiques, la Demeure Historique et Vieilles Maisons Françaises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme DE LA CONTE Marie-Christiane <p>– 1 par l'Union de l'Habitat Social de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme TANKERE Laure <p>– 1 par l'Union Nationale de la Propriété Immobilière en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme DOUET Eventhia <p>– 1 par le Comité Régional Olympique et Sportif en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. MARAIS Nicolas <p>– 1 par accord entre le Comité Régional de Tourisme de Normandie et la</p>

	Fédération des Offices de Tourisme de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. BELIN Jacques – 1 par la Fédération Nationale des Associations des Usagers des Transports de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. MOREL Patrick
--	--

	COLLÈGE IV – Personnalités qualifiées qui, en raison de leur qualité ou de leur activités, concourent au développement de la région
4	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Elisabeth PUECH d'ALISSAC • Mme Valérie EGLOFF • M. Philippe HEDDE • M. Jean-Luc LEGER

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} jour du mois suivant sa publication et entraîne, à compter de sa prise d'effet, l'abrogation de l'arrêté n° SGAR/23-157.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et dont copie sera adressée aux présidents du CESER et du Conseil Régional de Normandie.

Fait à Rouen, le **29 JAN. 2024**

Le Préfet



Jean-Benoit ALBERTINI

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.